



INFO FLASH

CLAIR SIMPLE ESSENTIEL



DÉCLARATION PRÉALABLE

La **CFDT** souhaite vous alerter sur plusieurs thématiques :

Santé et Sécurité : La **CFDT** constate que les agents sont de plus en plus confrontés à des agressions verbales, des menaces et se sentent de plus en plus en insécurité comme le démontre le BIFT. Selon nos collègues, de plus en plus de demandeurs d'emploi sont touchés par des addictions (médicaments, alcool, drogue) et des problèmes de santé mentale.

La **CFDT** demande que l'ensemble des conseillers puissent bénéficier de formation PSSM (Premiers Secours sur la Santé Mentale). De plus, nous demandons qu'un rappel sur le droit à la protection fonctionnelle soit réalisé auprès des ELD et des agents. Il est grand temps de travailler sur la problématique des bureaux d'accueil (AIC), qui dans de nombreux cas, sont défaillants en termes d'ergonomie (poste assis/debout) et de sécurité.

Réunions du jeudi en agence : une info selon laquelle, à compter du mois d'octobre, les réunions du jeudi seraient uniquement consacrées à la transformation a été donnée dans plusieurs agences. Pourriez vous nous confirmer cette annonce ? La **CFDT** considère que l'échange de pratique sur des sujets métiers reste essentiel et attendu par la plupart des collègues.

Mutualisation GDD : la **CFDT** vous a réclamé il y a plusieurs mois, un bilan sur la mutualisation précisant les secteurs sur la région où la mutualisation était mise en place depuis plus de 3 mois. Certaines agences sont soutenues depuis des mois au dépend du fonctionnement des agences qui leur viennent en aide. Cela va à l'encontre du principe du CRI. La **CFDT** demande qu'un point chiffré et documenté soit mis à l'ordre du jour du prochain CSE.

Pannes SI : Vendredi dernier, une importante panne informatique d'ampleur nationale a eu lieu quasiment toute la matinée. Le 3949 n'a pas été coupé et les conseillers ont été mis en grande difficulté.

Quelle procédure régionale, visant à sécuriser les collègues, doit être appliquée dans cette situation ?

Concernant "les jeudis de la transformation", ces réunions sont effectivement prévues par la Direction pour mettre en œuvre les nouveaux ESI et les impacts organisationnels de cette nouvelle procédure qui sera généralisée en janvier 2025. Il s'agit pour les directeurs d'agence de pouvoir informer les collectifs.

Au sujet des formations PSSM, 3 sessions ont été organisées pour le service QVT. Celles-ci vont être généralisées en 2025.

Selon la Direction Régionale, la protection fonctionnelle est connue et utilisée par les agents.

Sur le sujet de la mutualisation, la Direction Régionale nous renvoie vers l'organisation locale, cependant un point pourrait être présenté en CSE.

Suite à notre demande sur la gestion des pannes, la Direction nous informe que des procédures locales existent et sont mises en œuvre.

LES SUJETS DU JOUR

DÉCLARATION CFDT	p.1
JOURS DE PONT 2025	p.2
ACCOMPAGNEMENT ARSA	p.2
ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE	
SERVICE ENTREPRISE ET CRE	p.3
VÉHICULES DE SERVICE	p.3
SITUATION DR NANCY	p.4

JOURS DE PONT 2025



En 2025, il y a 5 ponts naturels où seront positionnés les 5 jours de ponts mobiles :

- Vendredi 2 mai
- Vendredi 9 mai
- Vendredi 30 mai
- Lundi 10 novembre
- Vendredi 26 décembre (sauf pour les collègues travaillant en Alsace - Moselle où le 26 décembre est un jour férié et qui auront donc 1 jour mobile à poser à leur main).

Les mercredis 24 et 31 décembre feront l'objet d'une sortie anticipée de 2 heures qui permettront aux agents de quitter leur poste à compter de 14h.



ACCOMPAGNEMENT ARSA

- Consultation sur le pilote de l'accompagnement renouvelé des allocataires du RSA – Communauté Européenne d'Alsace

Le SI n'est pas encore assez abouti pour atteindre l'objectif attendu et risque de générer une charge administrative supplémentaire pour les conseillers. La **CFDT** constate que trouver des conseillers volontaires est plus difficile que prévu au regard de la reconnaissance dont fait preuve l'établissement qui n'est pas à la hauteur de l'adaptation permanente qui est demandée. De plus, les tenants et aboutissants de cette mission ne sont pas clairement expliqués et définis aux conseillers pour leur permettre de se positionner.

Pour toutes ces raisons, la CFDT vote contre cette expérimentation.

- Consultation sur le projet d'aménagement de l'agence de Verdun dans le cadre du pilote de l'accompagnement renouvelé des allocataires du RSA

La **CFDT** vote contre ce projet d'aménagement car les élus **CFDT** constatent le "deux poids deux mesures" dans la gestion du budget entre les gentils partenaires et les vulgaires conseillers. Alors qu'il n'y a pas de budget pour financer des portes pour fermer les bureaux des conseillers, il y a de l'argent pour financer des travaux pour le compte de la transformation FRANCE TRAVAIL et du Réseau pour l'emploi.

- Information en vue d'une consultation sur le pilote de l'accompagnement renouvelé des Allocataires RSA à St-Dié-des-Vosges

La Direction nous précise qu'une extension de la phase d'expérimentation débutée sur Épinal est prévue sur Saint-Dié-des-Vosges. Le mois de décembre a été choisi par la Direction Territoriale ; certes il y aura des congés, mais l'objectif est de commencer le suivi afin que les conseillers présents puissent s'approprier le pilote au fil de l'eau. De plus, un démarrage en 2024 garantit au Conseil Départemental d'obtenir des moyens sur cette année. Le partenariat entre France Travail et le Conseil Départemental est très fort et bien installé sur Saint-Dié.

Un appel à candidature auprès des agents sera effectué par l'ELD de Saint-Dié. Pour le DT, il n'y a pas d'impact immobilier sur l'agence, à minima il pourrait y avoir des permutations de bureaux afin de pouvoir travailler avec les partenaires tripartites. Une enveloppe budgétaire a été mise en place par le Conseil Départemental pour la "chefferie de projet", financièrement portée par le CD qui a une mission d'accompagnement transverse (vers France Travail notamment).

La **CFDT** a interrogé la Direction concernant la formation des conseillers qui prendront en charge ces portefeuilles. Il faudrait qu'ils puissent en bénéficier avant le démarrage de l'accompagnement.

La Direction ne nous amène pas de réponses à ce sujet et nous fournira les réponses ultérieurement.

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE



• Information en vue d'une consultation sur l'organisation de l'accueil téléphonique du service du Contrôle de la Recherche d'Emploi

Aujourd'hui, tous les conseillers se connectent toute la journée, sans contrainte horaire sur les plages variables. Les appels sont traités séparément pour chaque territoire : Nancy, Strasbourg, Reims/Charleville.

Demain, seuls quelques conseillers seront connectés sur la ligne CRE par demi-journée, au lieu de tous. Il s'agira de plages contraintes concernant une plage d'une demi-journée par semaine par conseiller. Les appels seront mutualisés pour toute la région sous la forme d'une plateforme téléphonique CRE virtuelle.

La CFDT s'interroge sur le fait que la Direction ait attendu le changement des horaires de l'accueil téléphonique du CRE pour rétablir l'équité dans la prise des appels téléphoniques au sein des équipes.

Quels sont les aménagements de poste de travail prévus pour prendre les appels téléphoniques sur des plages complètes ?

La CFDT alerte la Direction sur la montée de l'agressivité lors des appels des demandeurs d'emplois. Quels contrôles ? Quel accompagnement ? Et quelles mesures sont prévues ?

L'envoi de GL provoque des répercussions dans l'accompagnement des demandeurs d'emplois en agence. Comment éviter un contrôle systématique qui perturberait le suivi des DE (par exemple : suivi par un psychologue du travail ou autre...) ?

La CFDT demande qu'un point d'étape général sur le CRE Rénové soit fait fin octobre. En effet, au-delà des horaires téléphoniques, de nombreuses questions émergent depuis sa mise en place.

• Information sur la facilité d'accès téléphonique des entreprises à France Travail

Une enquête réalisée en juillet auprès des employeurs pour laquelle il y a eu 1562 répondants a révélé que 46% des employeurs trouveraient intéressant de pouvoir joindre France Travail entre 8h et 9h (pour 25%) et entre 18h et 20h (pour 8%). En se basant sur cette enquête réalisée du 15 au 26 juillet, la Direction Générale a décidé de lancer une expérimentation de deux mois à compter d'octobre sur 2 régions pilotes (Ile-de-France et Nouvelle Aquitaine) visant à élargir les horaires du 3995 de 7H30 à 20H, du lundi au samedi. En dehors des horaires habituels du 3995, les appels seront pris en charge par un prestataire extérieur.

La Direction Générale y voit plusieurs bénéfices :

- Positivité de l'image de France Travail
- Répondre aux besoins de l'entreprise
- Meilleure répartition des appels

Les élus de la CFDT ne comprennent pas le projet de la Direction. La légitimation de cette expérimentation par un questionnaire envoyé sur quinze jours au cœur de l'été avec un nombre de répondants très faible de 1565 entreprises n'est pas entendable. 8%, soit 125 entreprises répondantes, souhaitent pouvoir rappeler France Travail entre 18 et 20 heures. Ce rappel se fera auprès d'un prestataire qui se mettra en contact avec les conseillers CDE des agences concernées. De plus, par principe voire par idéologie, la Direction fait appel à un sous-traitant qui contraint ses salariés à des horaires élargis pour une plus-value mince voire inexistante.

VÉHICULE DE SERVICE



Dans le cadre de la présentation de la situation économique et financière 2023, la CFDT a constaté dans la section "investissement" que des leasings avec de nouveaux véhicules thermiques sont encore prévus ces prochaines années.

Le mix de véhicules thermiques et électriques dans la flotte est en rapport avec les distances à parcourir sur l'ensemble de la région. Les véhicules électriques ne permettent pas toujours de parcourir les distances les plus éloignées. Ces véhicules électriques sont cependant achetés et non en location. Quant aux bornes de rechargement, elles sont difficiles à acquérir du fait du nombre importants de demandes (de nombreuses entreprises en France souhaitent se doter de ces bornes) mais aussi des contraintes bâtimementaires.

SITUATION DR NANCY

- **Restitution d'espace à la Métropole du Grand Nancy**

La Direction nous informe que les agents de la DR de Nancy occupent actuellement le 6e, 7e et 8e étage d'un immeuble appartenant à la Métropole du Grand Nancy (MGN). En 2021, Pole Emploi avait restitué une partie des bureaux du 6e étage à la MGN qui, aujourd'hui, a encore de nouveaux besoins en mètres carrés. Cela implique de relocaliser 16 agents situés au 6e étage. Ainsi, 5 agents resteront au 6e étage, les autres collègues, seront quant à eux déplacés sur le 7e et 8e étage.

La Direction nous indique qu'il s'agit d'un mouvement "physique" qui ne modifiera aucunement l'organisation ou l'organigramme de la DR de Nancy. La contractualisation du nouveau bail et la restitution des bureaux interviendra assez rapidement

La CFDT s'étonne qu'un plan avec la relocalisation des agents concernés ainsi que le devenir des salles de réunion du 8e étage n'ait pas été fourni dans le dossier remis aux élus du CSE. Enfin, nous déplorons qu'une fois de plus, les Représentants de Proximité de la DR de Nancy n'aient pas été associés ni informés en bonne et due forme sur ce projet de relocalisation.

Les élu(e)s du CSE ont demandé à l'unanimité, la présentation d'un dossier complet qui répondent à nos interrogations ainsi qu'une consultation du CSE. Demande qui a été acceptée par la Direction.

- **Situation du service communication**

La CFDT prend acte de la décision finale de la Direction concernant la situation du service communication qui correspond à notre proposition initiale d'il y a 2 ans. Les combats visant à défendre le bien-être des salariés peuvent s'avérer longs mais pas vains.

**RETROUVEZ-NOUS EN
HEURE MENSUELLE D'INFORMATION (en TEAMS)
LES LENDEMAINS DE CSE :**



**LUNDI 04/11/2024
VENDREDI 29/11/2024
MERCREDI 18/12/2024**

DE 14H00 A 15H00

